

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
 M. MICHEL MERCIER, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LA TUQUE
(ROUTE 155) PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 1^{er} juin 2004
Sous-Sol de l'église Marie Médiatrice
770, rue Réal
La Tuque

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
Mme CHANTAL GUAY	5
M. PAUL-AIMÉ DUCAS, M. JEAN-YVES CARON	16
M. YVES RIBERDY	27
M. GASTON FORTIN	31
M. JEAN-DENIS LAMBERT	45
M. DENIS ADAMS	49
M. GILLES BASTARACHE	52
MOT DE LA FIN	54

**(SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2004)
(SÉANCE DE LA SOIRÉE)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance qui commence la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155.

10

Mon nom est Jocelyne Beaudet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette Commission qui est composée au total de trois membres. Je vous présente mes collègues, à ma droite, monsieur Michel Mercier et ma gauche, monsieur Louis Dériger. Nous sommes tous les

15

Cette deuxième partie s'inscrit dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et qui a pour but de permettre au public de donner son opinion dans un cadre impartial sur certains projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement. La première partie de l'audience s'est tenue les 3, 4 et 5 mai dernier et avait pour but d'obtenir toute l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

20

La seconde partie, qui commence ce soir, constitue l'essence même de la procédure québécoise puisqu'elle offre au public la possibilité de donner son opinion sur le projet. Je rappelle le mandat de la Commission et vous donne quelques informations sur le BAPE puisque certains d'entre vous n'étiez pas là en première partie de l'audience.

25

Le BAPE est un organisme autonome qui relève directement du Ministre de l'environnement du Québec et qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre, en l'occurrence, monsieur Thomas J. Mulcair, et qui sont généralement donnés à la suite de requêtes de citoyens, de groupes ou de municipalités.

30

La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat qui se lit comme suit :

35

« En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155, par le ministère des Transports et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

40

Le mandat du Bureau débutera le 19 avril 2004. »

45

Fin de la citation. Le mandat sur ce projet est de quatre mois et se terminera le 19 août 2004, date à laquelle la Commission remettra son rapport au ministre de l'Environnement. C'est le ministre qui le rendra public au plus tard dans les 60 jours suivants sa réception.

50 La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend une analyste, à ma gauche, madame Sylvie Mondor, économiste, et également à ma gauche, tout près de nous, mademoiselle Joëlle Roy-Lefrançois, sociologue et stagiaire au BAPE.

55 À l'arrière, nous avons à nouveau madame Renée Poliquin qui est coordonnatrice au secrétariat de la Commission et c'est elle qui fait le lien entre la Commission et ses interlocuteurs. Il y a également madame Louise Bourdages qui est responsable des communications de la Commission et à ce titre, elle est notamment chargée des relations avec les citoyens et avec les médias.

60 Nous vous présentons également monsieur Ray Hage, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette deuxième partie de l'audience, ainsi que monsieur Jean Métivier, responsable du son. Messieurs Leclerc et Métivier sont du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

65 Madame Line Perreault est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous nos propos et échanges durant cette deuxième partie.

70 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE à l'usage de tous depuis le début de l'audience resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission. En plus des documents issus de la première partie de l'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement par leurs auteurs, ainsi que les transcriptions de la deuxième partie, quand elles seront disponibles, seront déposés dans ces bureaux au cours des jours qui suivent les séances.

75 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui serait obtenue par la Commission sur le projet y sera rendue disponible également. Vous le savez sans doute maintenant, ces centres de consultation sont situés à la Bibliothèque municipale de La Tuque sur la rue Saint-Eugène et au Complexe culturel Félix-Leclerc sur le boulevard Ducharme, ainsi qu'aux bureaux du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal.

80 Tous les documents dont nous avons une copie numérique sont disponibles dans le site Internet du BAPE et tous les mémoires le seront également.

85 De plus, l'ensemble du dossier est à nouveau disponible à l'arrière de la salle pour toute la durée des séances de cette deuxième partie. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

90 Ce soir est la première soirée de cette deuxième partie de l'audience et nous espérons terminer au plus tard vers 23 heures. Il y aura également une séance demain après-midi qui débutera à 13 heures 30.

95 La Commission durant cette deuxième partie est venue recevoir vos opinions et commentaires sur le projet. Les participants seront appelés à présenter leur opinion selon un ordre que nous avons convenu avec eux. Certaines interventions seront plus longues que d'autres et l'horaire que nous suivrons répondra aux besoins de la Commission qui se réserve toute la latitude pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les intervenants.

100 La présentation des participants peut-être faite verbalement ou par le dépôt et l'explication d'un mémoire. Toute personne, municipalité ou groupe peut ainsi prendre position sur le projet ou sur tout élément faisant partie du dossier sous examen.

105 Ceux qui n'ont pas annoncé à l'avance le dépôt d'un mémoire à la Commission ou leur intention de faire une présentation verbale peuvent s'inscrire à la table du registre qui est à l'arrière de la salle, soit maintenant, soit au début de la séance de demain après-midi, faisant ainsi connaître à la Commission le désir de prendre position sur le projet.

110 Nous accorderons toutefois préséance aux personnes qui ont déjà annoncé leur intention de faire une intervention et nous accepterons ces interventions supplémentaires si le temps le permet. Donc, les personnes qui vont s'inscrire au registre maintenant seront entendues après les exposés qui auront déjà été planifiés, mais j'aimerais souligner que ces annonces de présentations verbales ne doivent pas être une argumentation qui porterait sur des mémoires qui ont déjà été présentés. Ce n'est pas le moment de venir exprimer son opinion pour dire que l'on est contre l'opinion qui vient d'être présentée dans un mémoire.

115 J'aimerais aviser tous ceux qui ont déjà fait parvenir leur mémoire à l'avance que la Commission a pu en prendre connaissance et qu'il serait préférable d'en faire une synthèse et d'en souligner les principaux points et les conclusions, surtout dans le cas de ceux dont la lecture pourrait dépasser 20 minutes.

120 À la fin de chaque séance de cette deuxième partie, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur ou toute autre personne qui le désire de rectifier des faits relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant les séances. Si des personnes ont l'intention de se prévaloir de ce droit, elles sont invitées à s'inscrire au registre de rectification des faits qui est aussi à l'arrière. Ces personnes seront appelées après l'audition des mémoires, à la fin de chaque séance, pour rectifier des faits non véridiques qui auraient été apportés par un participant et non des opinions.

130 C'est une période pour corriger des données erronées. Ce droit de rectification sera, si possible, court et factuel. Il peut également être fait par écrit, adressé à la Commission et ces rectifications écrites seront rendues publiques et disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE.

135 Donc, il y a deux registres : un registre pour les personnes qui désirent présenter un mémoire verbal et un registre pour celles qui voudront corriger des faits.

140 Après cette deuxième phase des séances publiques, la Commission consignera dans un rapport ses constatations, ses analyses et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous ce soir n'est pas décisionnelle, son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation environnementale et sociale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens et organismes qui participent à l'audience publique.

145 La notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une qui est très large et qui comprend bien sûr la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court et à long terme. Et c'est dans cette perspective aussi large que la Commission vous a demandé d'examiner le projet soumis à notre attention commune et c'est dans cet esprit que nous poursuivrons nos travaux.

150 Parallèlement à la partie publique de la procédure, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière des deux évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et à quelles conditions appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

155 Je vous rappelle que les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les commissaires doivent également s'engager à respecter le code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce code vise en particulier à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

160 Je vous rappelle également que les commissions du BAPE sont autonomes et indépendantes dans leurs décisions et recommandations.

165 Les séances de la deuxième partie constituent la dernière phase vraiment publique de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement des projets. Elles servent prioritairement à un échange direct entre la Commission et les intervenants. Afin d'assurer le respect de tous durant ces séances, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que les attitudes méprisantes, les remarques désobligeantes ou blessantes de la part des participants envers d'autres interlocuteurs ne seront pas tolérées.

170 Il est évident... défendu de fumer dans la salle et je demanderais également à ceux qui auraient des cellulaires de les fermer, s'il vous plaît.

175 Alors, j'inviterais maintenant madame Chantal Guay de s'avancer à la table en avant, s'il vous plaît, pour venir présenter son mémoire. J'apprécierais que tous les intervenants s'identifient au départ pour les besoins de la sténotypie. Merci.

180 Bonsoir, madame Guay.

Mme CHANTAL GUAY :

185 Donc, bonsoir. Je représente les résidants propriétaires concernés de la rue des Acacias et place des Acacias. Je tiens à vous mentionner que cet après-midi, on vous a déposé notre mémoire auquel on a annexé la signature de 61 résidants concernés. On est allés voir ceux qui allaient être directement concernés pour commencer et c'est annexé à votre document. Et si vous le voulez bien, en page 15, vous avez la présentation papier de ce soir.

190 Donc, nous présentons un mémoire concernant la voie de contournement Est de La Tuque, le tracé E, et plus spécifiquement la bretelle d'accès du Lac Panneton et du chemin Wayagamac.

195 Donc, c'est un résumé de notre mémoire. Il y aura une mise en contexte; un ajout d'une bretelle d'accès au projet; la réalité actuelle des citoyens concernés; une description topographique sommaire; l'expérience antérieure vécue par les résidants; les utilisateurs potentiels de la bretelle; la bretelle d'accès déplacement du problème -- une interrogation -- impacts de cette bretelle sur le milieu; les solutions proposées par les résidants et une conclusion.

200 Donc, on pourrait commencer par une mise en contexte. La voie de contournement a été demandée par plusieurs La Tuquois depuis plusieurs années, car l'augmentation considérable du transport par camions lourds venait affecter de façon marquée leur qualité de vie.

205 En ce qui concerne les résidants de la rue des Acacias et de place des Acacias, ils étaient peu affectés par la problématique des camions lourds mais peuvent être tout à fait sympathiques et empathiques à la cause.

210 Concernant l'ajout d'une bretelle au projet, le promoteur, le ministère des Transports, a indiqué en première partie des audiences du BAPE l'ajout récent d'une bretelle d'accès qui passerait sur le chemin du Lac Panneton et sur le chemin Wayagamac.

215 Donc, la réalité actuelle des citoyens concernés, les résidants de la rue des Acacias et de place des Acacias ont acheté des terrains et des maisons à cet endroit parce qu'ils voulaient vivre dans un quartier résidentiel paisible et tranquille. Nous avons les avantages de la campagne dans la cour, donc au niveau du paysage, que ce soit les fleurs, le champ, l'étang et cetera tout en étant en ville. Loin de nous les bruits des camions lourds et de la circulation. Nous avons choisi de vivre en paix et en toute tranquillité.

220 En ce qui concerne la descriptions topographique sommaire -- et vous allez voir c'est très sommaire, je ne suis pas une spécialiste en la matière -- les chemins Wayagamac et du Lac Panneton sont actuellement des routes de gravier qui servent aux quelques résidants, aux villégiateurs et aux amateurs de chasse, de pêche, de plein air ou de nature.

225 Quand on circule sur le chemin Wayagamac, à partir du pont de la petite rivière Bostonnais et s'en allant direction ouest, c'est-à-dire vers la route 155 actuelle, on peut

apercevoir, direction sud, les maisons de la rue des Acacias et de place des Acacias qui surplombent l'étang et le champ et du côté nord des montagnes. Les maisons sont donc surélevées topographiquement par rapport au chemin Wayagamac.

230 L'expérience antérieure. Lors de la réfection du tuyau de 44 pouces, donc le tuyau qui sert à l'alimentation en eau potable pour les résidants de ville de La Tuque et qui longe le chemin Wayagamac, il y a environ deux, trois ans il y a eu augmentation significative, mais temporaire, du transport lourd sur cette route. Cela a causé une augmentation de poussière et de bruit notable et dérangeante pour les résidants concernés.

235 Donc, comme les maisons sont surélevées par rapport au chemin actuel et qu'il y a une montagne de l'autre côté, le bruit fait écho.

240 Au niveau des utilisateurs potentiels de la bretelle. On a pensé faire un petit exercice d'énumération afin de bien saisir l'importance du nombre de camions lourds qui circuleront sur cette bretelle, que ce soit des camions qui viendront livrer ou chercher de la marchandise.

245 Donc, ce n'est pas un exercice très très scientifique, mais assez réaliste. Donc, il y aura des camions des Industries John Lewis, de la compagnie Rémabec, de Bécar, des différentes pétrolières telles Olco, Canadian Tire, Irving, Ultramar, Harnois, les Entreprises Guy Tremblay.

250 Il y aura des camions pour les fournisseurs de gaz tels Dubois Propane, Gaz P&B. Il y aura les camions lourds des concessionnaires automobiles parce qu'il y a St-Onge Ford, Dumais autos, Claude Gignac automobiles ou de pièces automobiles comme le Docteur du pare-brise, Service de pneus La Tuque, Pièces d'autos La Tuque, Octo.

255 Il y aura les camions lourds des différentes épiceries telles Maxi, IGA, Métro, Richelieu qui reçoivent des livraisons quatre, cinq, six et peut-être sept fois par semaine pour chacun des produits suivants, donc il y a des livraisons régulières de produits comme lait et produits laitiers, produits de boulangerie, fruits et légumes, viandes, denrées non périssables.

260 Il y aura des camions lourds qui viendront faire des livraisons pour les dépanneurs, les restaurants, pour les commerces de détail, tels Chaussures Pop, Dollarama, Canadian Tire, Zellers, Sélect, Yellow, Accent meubles et électroménagers, Sears, la SAQ, les plomberies, les quincailleries, des commerces de bières Labatt, Molson, du Centre de santé et de services sociaux pour les livraisons de denrées alimentaires, plusieurs fois par semaine pour les gaz médicaux, pour les médicaments, les fournitures médicales, des compagnies telles Dicom, Purolator, UPS, May-D-Colis, des pharmacies, Jean Coutu, Trahan et associés et cetera.

265 Bretelle d'accès, déplacement du problème. Actuellement, tous les camions lourds empruntent la route 155 et cela cause problème à certains résidants. La bretelle d'accès sera faite afin d'éviter que les camions lourds provenant du sud et qui doivent aller livrer en ville, entre autres, empruntent la route 155 actuelle de l'entrée sud jusqu'au chemin Wayagamac.

270 Dans les faits, cette portion de la route 155 est actuellement presque entièrement zonée commerciale, si elle ne l'est pas à 100 %, et on veut dévier la circulation d'une zone commerciale à une zone de nature et à proximité d'une zone résidentielle. On s'interroge. Ne sommes-nous pas en train de déplacer le problème et par le fait même d'en causer un autre?

275 Donc, on a regardé les impacts de cette bretelle sur le milieu, au niveau de la qualité de vie des résidants. Il faudra s'assurer de limiter les nuisances induites par la circulation du trafic lourd sur la bretelle pendant la construction de la voie de contournement et après. Il faudra minimiser les nuisances telles les bruits, les poussières.

280 Il faudra prendre en considération que les camions lourds seront en fin de course et commenceront à ralentir en utilisant soit leur frein moteur ou en rétrogradant de vitesse. Ce sont des situations bruyantes et comme les résidences de la rue des Acacias et de place des Acacias sont surélevées par rapport au chemin Wayagamac et comme il y a une montagne du côté nord de ce même chemin, il y aura nécessairement des inconvénients majeurs pour les résidants d'un quartier résidentiel paisible où il n'y a aucune problématique de transport lourd ou de circulation.

285
290 Donc, les impacts de cette bretelle sur le milieu toujours, la sécurité des résidants. D'après l'étude d'impact, il faut limiter les risques liés à un accident occasionné par les transports des matières dangereuses. Donc, s'il y avait bretelle il y aurait augmentation substantielle de transports de matières dangereuses dans le coin parce qu'on part de zéro à plusieurs sur le chemin Wayagamac.

295 Au niveau des impacts visuels, il faudra minimiser les impacts visuels pour les résidants actuels de la rue des Acacias et de place des Acacias. En effet, la situation actuelle propose une vue de nature avec un champ rempli de verdure et de fleurs, l'étang et occasionnellement un véhicule utilitaire sport ou un véhicule tout-terrain qui passe sur le chemin Wayagamac.

300 Donc, évidemment nous sommes arrivés aussi avec des solutions. La première, c'est qu'il n'y en ait pas de bretelle. Évidemment, ça ne fera pas le bonheur de tous. Parce qu'on a de la difficulté à comprendre pourquoi nous aurions à subir des inconvénients dans un quartier résidentiel paisible quand on n'en avait aucun avant. On ajoute un problème où il n'y en avait pas.

305 Et on s'interroge, on se demande est-ce que c'est pertinent et logique de déplacer la circulation de camions lourds d'une zone commerciale à une zone résidentielle et paisible?

La deuxième solution, c'est si la bretelle devait exister, ne pourrait-elle pas suivre la voie ferrée du CN et ainsi suivre la tranchée naturelle au lieu de passer sur le chemin Wayagamac?

310 Par contre, certaines conditions essentielles devraient être prises en considération et actualisées. À notre avis, il faudrait que des murs antibruit qui s'intègrent au paysage actuel, par exemple, sous forme de collines gazonnées avec aménagement paysager, soit des arbres et des arbustes, soient érigés le long de la bretelle sur minimalement une partie du chemin du Lac Panneton et sur le chemin Wayagamac. Cela serait une mesure d'atténuation des impacts en ce

315 qui concerne le bruit, donc notre qualité de vie, et le paysage. On ne verrait ni entendrait les camions lourds passer.

Il faudrait aussi que la bretelle soit asphaltée afin de la rendre plus sécuritaire et de diminuer les poussières et que soit prévues des mesures d'atténuation des nuisances et des impacts dès le début de la construction de la voie de contournement. Parce que le promoteur semble vouloir utiliser les chemins du Lac Panneton et Wayagamac pour la construction de ladite voie.

325 En conclusion, je ne vous cacherai pas qu'il n'y a absolument rien de réjouissant lorsqu'on apprend que notre quartier résidentiel paisible sera perturbé par la circulation de camions lourds. Nous avons choisi de nous établir à cet endroit pour justement être loin de ces problèmes.

330 Cette bretelle aura des impacts sur notre qualité de vie. Par contre, des solutions réalistes et pouvant être actualisées facilement ont été proposées par les résidents concernés. Il est donc impératif d'en tenir compte dans l'actualisation du projet final afin de ne pas diminuer le problème pour certains citoyens et en créer un pour nous.

335 Soyons conscients qu'il n'est pas nécessaire de déplacer les inconvénients de la circulation des camions lourds d'une zone commerciale à un quartier résidentiel et paisible. Soyons responsables et faisons les choses correctement afin de diminuer les impacts au maximum pour tous les La Tuquois.

340 Donc, j'aimerais terminer en vous remerciant, vous madame Beudet, et les deux commissaires, messieurs Mercier et Dériger, pour nous laisser la chance d'expliquer notre point de vue et pour votre écoute et aussi, monsieur François Gauthier pour son support et sa collaboration lors de la rédaction de ce mémoire et pour le porte-à-porte qu'il a fait.

345 Donc moi, j'ai terminé pour la présentation du mémoire. Si vous avez des questions, je reste disponible.

LA PRÉSIDENTE :

350 Merci madame Guay. Oui, nous avons quelques questions.

Nous avons reçu la nouvelle version avec les signatures cet après-midi.

Mme CHANTAL GUAY :

355 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

360 J'aimerais avoir plus de précisions. Ça, est-ce que ça comprend tous les gens qui sont dans le quartier? Et sinon, ce serait un pourcentage de combien à peu près?

Mme CHANTAL GUAY :

365 Nous, étant donné le peu de temps qu'on avait, ce qu'on a fait c'est qu'on est allés vraiment voir les citoyens... quand vous avez fait la visite puis vous êtes allés sur le chemin du Wayagamac, du chemin vous voyez des maisons. Donc, on a pris vraiment la portion, parce que ça aurait été bien de vous en apporter 3000, là, pour faire du tape-à-l'œil, mais on a été très réalistes.

370 Donc, c'est vraiment ceux qui sont directement concernés en premier chef, donc ceux dont vous voyiez l'arrière-cour et de l'autre côté de la rue, mais sur la même distance de chaque côté. Donc, je vous dirai que sur les... il y avait peut-être 63 ou 64 citoyens dans ce coin-là puis on a eu 61 signatures sur peut-être les 63 citoyens.

375 À notre avis, sur la rue en arrière aussi il risque d'y avoir impact, mais le temps et les moyens ne nous ont pas permis, là, mais je vous dirai que 100 % des gens ou bien 99 % des gens que nous sommes allés rencontrer dans le porte-à-porte sont du même avis que nous, là, parce qu'ils sont venus appuyer notre mémoire.

380 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, quand vous dites... quand il y a des noms ici, là, en fait c'est des adresses, là, différentes?

385 **Mme CHANTAL GUAY :**

C'est que c'est les propriétaires des résidences.

LA PRÉSIDENTE :

390 Les propriétaires des résidences?

Mme CHANTAL GUAY :

395 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

400 D'accord. Aussi tout à l'heure vous disiez que la liste des camions lourds ce n'était pas scientifiques, là, mais il y a quand même eu un travail derrière ça. On aimerait savoir comment vous avez établi cette liste-là?

Mme CHANTAL GUAY :

405 Je vais vous donner mes trucs. Bien, j'ai pris mon véhicule et j'ai pris pour acquis qu'à l'entrée sud, ils allaient passer tout droit puis ils allaient passer sur la voie de contournement. Donc, j'ai pris mon véhicule puis j'ai regardé les commerces qu'il y avait de l'entrée sud jusqu'au chemin du Wayagamac actuel, mais... c'est-à-dire jusqu'au centre-ville parce que théoriquement, ils vont emprunter la voie de contournement et rendus à la bretelle vont décider d'aller en ville.
410 Donc, j'ai regardé les commerces, tout simplement. Donc, quand... c'est la liste des commerces qui ont des livraisons par des camions lourds, entre autres.

LA PRÉSIDENTE :

415 À partir de l'entrée sud sur le boulevard Ducharme...

Mme CHANTAL GUAY :

Oui.

420

LA PRÉSIDENTE :

... jusqu'à où sur... dans le centre-ville, jusqu'à la bretelle ou plus loin?

425 **Mme CHANTAL GUAY :**

Pas jusqu'à la sortie, parce que j'ai pris pour acquis que ceux qui étaient plus proches de l'entrée nord de la voie de contournement, bien probablement qu'ils entreraient direct, là. Donc, j'ai laissé tomber les pétrolières qui étaient proches de l'entrée nord puis je suis allée à peu près
430 jusque sur la rue Saint-Joseph, c'est-à-dire jusqu'au centre-ville.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci. Monsieur Dériger.

435

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Justement, quand vous avez considéré les commerces ou les industries du côté... en fait, de la partie sud, si on veut, du tracé, on voit que dans la liste des camions que vous avez... ou
440 des entreprises qui sont identifiées, il y en a certains que, bon, c'est des livraisons de nature locale. Pourquoi qu'un camion, par exemple qui proviendrait du sud, utiliserait la voie de contournement et la bretelle d'accès pour faire une livraison, par exemple, dans une partie qui est au sud de Wayagamac, parce que c'est un détour?

445 **Mme CHANTAL GUAY :**

Bien moi, ce que je vous dis c'est qu'on suppose que, parce que de la manière qu'on a vu... bien, c'est notre opinion personnelle, là.

450 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Non non, mais c'est juste pour voir.

455 **Mme CHANTAL GUAY :**

C'est que ce qu'on a anticipé, c'est que l'entrée sud était comme pas évidente, le fait de... qu'il y ait de la circulation puis d'entrer puis tourner, ce qu'on a pensé, nous, c'est que la plupart des camions ce serait plus facile de passer par la bretelle malgré le détour, parce que l'entrée sud était comme pas évidente.

460

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

465 Donc, en fait, vous reliez le problème de... disons la quantité de camions de livraison disons locale qui utiliseraient la bretelle d'accès au fait que la géométrie de l'accès, disons du carrefour à l'entrée sud serait mal... disons, ne serait pas nécessairement, là, adéquate pour favoriser que les camions entrent facilement dans la ville, c'est ça qu'on peut comprendre?

Mme CHANTAL GUAY :

470 Entre autres, parce qu'à notre avis il ne devrait pas y avoir de bretelle parce que honnêtement justement la plupart des commerces, ils ont juste à prendre l'entrée... les camions de livraison ont juste à prendre l'entrée sud ou l'entrée nord puis d'entrer puisque c'est de la livraison locale, de toute façon.

475 Nous, ce qu'on avait compris, c'est que c'était pour dévier la circulation des camions lourds sur la 155 actuelle qu'ils ont fait... que la Ville de La Tuque a appuyé le promoteur dans cette démarche-là, parce que tant qu'à nous, ils ont juste à prendre l'entrée sud ou l'entrée nord puis aller faire leurs livraisons parce que de toute façon, ils vont circuler en ville. Et c'est ce qu'on dit dans le mémoire, c'est qu'on trouve un peu aberrant de déplacer la circulation d'une zone commerciale à une bretelle quand, dans le fond, l'asphalte est encore là puis l'entrée est encore là, là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

485 O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

490 Vous proposez, si la bretelle avait à se faire, de suivre la voie ferrée du CN, de suivre la tranchée naturelle au lieu de passer sur le chemin Wayagamac. Quand on regarde la carte, vous vous rendez compte qu'elle la suit de toute façon, une certaine partie?

Mme CHANTAL GUAY :

495 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

500 Il y a juste un détour qui est plus ou moins vis-à-vis justement en ligne directe avec le quartier où vous habitez. Je voulais savoir : cette proposition-là est-ce que vous en avez discuté avec les gens? Comment vous avez procédé? Est-ce que c'est... quand vous rédigez votre mémoire, est-ce que vous avez eu une réunion puis vous avez essayé entre vous de trouver des solutions?

505 **Mme CHANTAL GUAY :**

Bien, ce que j'ai fait, c'est que j'ai assisté aux trois soirées lors de la première partie et comme il est plus facile de mettre les idées sur papier pour commencer, donc chez moi j'ai rédigé le mémoire. J'ai fait venir monsieur Gauthier, mon collaborateur, je l'ai fait lire par son épouse
510 aussi, mon mari, donc certaines personnes l'ont lu et ensuite de ça, on a fait du porte-à-porte.

Donc, on est allés le présenter et ceux qui le demandaient, on a présenté le mémoire, on a donné des copies, d'ailleurs il y a des gens ici qui ont apporté la copie du mémoire. Donc, on a passé porte-à-porte, expliquer aux gens ce qui était la voie de contournement, la bretelle et c'est
515 de cette façon-là qu'on a fait notre consultation.

Il aurait été très difficile de réunir, dans un si bref délai, la plupart des citoyens concernés au même endroit, au même moment, et la discussion pour bâtir un mémoire à 60, 70 ou 80 personnes n'est pas évidente. Donc, on a favorisé le fait de rédiger la base et de faire de la
520 consultation et je vous dirai que les gens ont appuyé sans se faire tordre le bras.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci. Il y avait un autre point aussi à la page... bien moi c'est la page 8, là --
525 peut-être pas dans la nouvelle version -- quand vous parlez que la bretelle soit asphaltée afin de la rendre plus sécuritaire, vous voulez dire quoi exactement? Parce qu'elle va être asphaltée, est-ce que...

Mme CHANTAL GUAY :

530 Bien c'est ça. Non, mais c'était juste pour mentionner, le promoteur l'avait bien indiqué lors de la première... la première partie des audiences qu'elle serait asphaltée, mais comme on mettait des conditions, on l'a juste... ce n'est pas pour qu'il y ait un meilleur asphalte, là, parce que tant qu'à nous, elle ne devrait pas exister la bretelle, là.

535

LA PRÉSIDENTE :

Non, c'est parce qu'on voulait vérifier si vous vouliez qu'elle soit asphaltée quand ils vont... les travaux vont se faire, parce que c'est quand même sur une période de quatre ans.

540

Mme CHANTAL GUAY :

Oui, excusez c'est en plein ça, c'est que... je m'excuse, j'avais mal compris votre question. C'est que nous, ce qu'on demande ce n'est pas juste lors de la construction de la bretelle à la fin, on prend pour acquis que si elle devait rester et exister cette bretelle, bien qu'on devrait dès le début penser à nous les citoyens et faire... appliquer les mesures d'atténuation dès le début.

545

Donc, s'il y avait un mur antibruit adapté au paysage puis bien adapté, c'est de le faire dès le début pour justement nous éviter les problématiques de bruit et s'il y avait de l'asphaltage à faire, bien ça serait intéressant qu'ils le fassent dès le début pour ne pas qu'il y ait le bruit, les poussières et cetera.

550

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous parlez de mesures d'atténuation au niveau de mur antibruit, qu'est-ce que vous aviez en tête, là, comme mur antibruit, est-ce que c'est près de vos propriétés? On essaie de...

555

Mme CHANTAL GUAY :

Non, à côté du chemin du Wayagamac. Bien, c'est-à-dire que je me suis fiée, comme j'ai suivi le dossier depuis très longtemps, lorsque le promoteur nous a fait une présentation pour le tracé Pied-de-Côte, à ce moment-là comme il passait en pleine ville, proche de la pente de ski, il nous avait fait une belle présentation avec leur spécialiste en aménagement paysager qu'il y avait moyen de faire des murs antibruit auxquels... qui s'adaptent très bien avec le paysage et... donc nous, ce qu'on a pris... repris lors des lectures sur votre site, c'est de prendre le même principe, mais évidemment si on veut l'efficacité de ces murs-là, c'est proche de la route, donc si elle devait exister, proche du chemin Wayagamac.

560

570

Et je sais qu'il y a la... il y a la conduite de 44 pouces, là, mais de planifier, d'en prendre peut-être un peu plus large et à ce moment-là, à cet endroit-là, faire un mur antibruit, aménagé avec un aménagement paysager pour nous éviter que le bruit des freins moteur, les bruits de rétrogradation fassent écho sur la montagne puis reviennent sur nos... dans nos cours.

575

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez d'un aménagement paysager, là, vous ne parlez pas de construction d'un mur?

580

Mme CHANTAL GUAY :

585 Bien, je vous dirai que je ne suis pas spécialiste en la matière, mais pourvu qu'on ait une
barrière naturelle, tu sais, s'ils veulent le faire en bois puis faire une... je ne rentrerai pas dans les
détails...

LA PRÉSIDENTE :

590 D'accord.

Mme CHANTAL GUAY :

... mais d'avoir une barrière physique qui se... qui se confond avec le paysage pour éviter le bruit.

595 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. C'est parce que je voulais essayer de voir par rapport à ce qui avait été
proposé par le spécialiste si vous aviez un concept plus défini?

600 **Mme CHANTAL GUAY :**

Non, pas du tout.

LA PRÉSIDENTE :

605 D'accord.

Mme CHANTAL GUAY :

610 On va laisser les spécialistes travailler là-dessus, mais je voudrais qu'ils en prennent
considération.

LA PRÉSIDENTE :

615 D'accord.

Mme CHANTAL GUAY :

620 Évidemment, si bretelle il y a.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Ça va. Merci, madame Guay.

625 **Mme CHANTAL GUAY :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

630

J'appellerais maintenant messieurs Jean-Yves Caron et Paul-Aimé Ducas, s'il vous plaît.

Bonsoir messieurs.

635

M. JEAN-YVES CARON :

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs.

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

640

Bonsoir mesdames. Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires, permettez-moi de présenter à ma droite, monsieur Jean-Yves Caron qui a appuyé et dirigé le dossier de la voie de contournement depuis les tout débuts. À ce moment-là, il était président du Conseil du travail de La Tuque.

645

Mon nom est Paul-Aimé Ducas, je suis le proposeur initial d'une voie de contournement à l'extérieur du milieu bâti de la municipalité de La Tuque en 1977. À ce moment-là, j'étais directeur du Conseil du travail de La Tuque. Si vous le désirez, nous pouvons vous faire un historique du dossier de la voie de contournement ou le déposer au secrétariat.

650

Nous avons en main 24 résolutions d'appui de divers organismes, tant communautaires, sociaux qu'économiques. Nous pouvons en remettre une copie de cette liste au secrétariat.

LA PRÉSIDENTE :

655

S'il vous plaît, oui.

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

660

Si vous me le permettez, je vais laisser la parole à monsieur Caron qui va présenter le mémoire que nous vous avons fait parvenir. Merci.

M. JEAN-YVES CARON :

665

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs.

«Nous désirons par ce mémoire donner voix...

LECTURE DU MÉMOIRE

670

... et nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce mémoire. »

Merci.

675 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur. Vous parliez tout à l'heure que vous aviez préparé un historique du projet, ce serait intéressant de le déposer.

680 **M. PAUL-AIMÉ DUCAS :**

Oui.

685 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais moi, j'aimerais avoir plus d'informations, parce qu'on parle toujours que le départ du projet a été piloté par le Conseil du travail de La Tuque.

690 **M. PAUL-AIMÉ DUCAS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

695 J'aimerais savoir qu'est-ce qui a vraiment déclenché le désir d'avoir un projet de contournement, parce que les camions il y en a plus maintenant, mais à cette époque-là, c'était quoi exactement? C'est quand même en 77.

700 **M. PAUL-AIMÉ DUCAS :**

Oui, Madame la Présidente. En 77, j'étais camionneur personnellement puis le transport par camionnage qui partait du sud, qui se rendait en direction du Lac-Saint-Jean, se limitait à environ quatre ou cinq camions par jour. Je demeure sur la rue Bostonnais, sur la route 155 actuelle du côté nord de la ville de La Tuque. J'étais un de ceux qui circulaient sur la 155 nord en direction du Lac-Saint-Jean très fréquemment, c'est-à-dire deux, trois fois par semaine.

705 Alors, les... puis dans ce temps-là, il est arrivé l'événement des freins moteur, communément appelés les freins Jacob, il y a une dame qui en a parlé tout à l'heure, puis plusieurs des conducteurs de poids lourds se servaient de ça inutilement, c'est-à-dire pour leur plaisir personnel, pas comme besoin essentiellement.

715 Ça fait qu'il s'est avéré que les citoyens qui demeurent sur la rue Bostonnais, Saint-François, boulevard Ducharme se sont plaints à plusieurs reprises que... ils demandaient pourquoi... -- ce n'était pas connu dans le temps, là, beaucoup -- ils se demandaient pourquoi que les utilisateurs... les camionneurs utilisaient assez fréquemment leurs freins moteur.

720 Étant donné que j'étais un camionneur moi-même, je connaissais le fonctionnement des freins moteur, mais quand c'est venu aux oreilles du Conseil du travail, les questions dans ce sens-là puis j'ai... nous avons même fait venir un spécialiste, un mécanicien spécialiste en freins moteur pour expliquer à nos membres le fonctionnement d'un frein moteur, à quoi ça pouvait servir.

725 En fin de compte, bien le Conseil du travail s'est dit qu'il pouvait... qu'il était temps de demander à la municipalité de La Tuque de légiférer sur l'utilisation des freins moteur abusive. C'est de là qu'est parti le dossier.

730 En même temps, bien j'ai personnellement pensé... dans la présentation d'une demande de légifération sur les freins moteur, j'ai discuté avec les membres du Conseil du travail, je leur ai expliqué qu'en demandant de légiférer, dans notre demande initiale, nous pourrions mentionner qu'en attendant une route qui pouvait ceinturer la ville de La Tuque, au début on l'appelait une ceinture, une route de ceinture, en attendant que ça se réalise, bien qu'on demandait à la Ville de La Tuque de légiférer sur les freins moteur, d'essayer de faire interdire l'utilisation abusive. C'est de là qu'est débutée la voie de contournement.

735 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, si je vous comprends bien, c'est qu'il y a des gens qui ont dit : «Bien, on a besoin de ces freins moteur là, on veut avoir une route qui ceinture finalement, ce serait ça la solution», si je comprends bien?

740 **M. PAUL-AIMÉ DUCAS :**

Bien c'est ça, au début c'est ça, oui.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est comme ça que ça a débuté.

750 **M. PAUL-AIMÉ DUCAS :**

Oui, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

755 D'accord, merci. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

760 Dans votre mémoire, vous faites... vous donnez un appui au projet actuel du Ministère, donc le tracé que vous mentionnez, le contournement E, c'est bien le tracé actuel du ministère des Transports qui est présenté.

765 Vous avez fait mention dans votre mémoire d'un tracé à l'époque que vous avez suggéré qui était similaire, comme vous dites dans votre mémoire. Quelles sont les différences ou les éléments qui sont sensiblement similaires ou différents dans le tracé...?

M. JEAN-YVES CARON :

770 En principe, il y a beaucoup de similarités sauf qu'on avait prévu, nous autres, parce qu'il était question de beaucoup de coûts de travaux, de faire aboutir au pont de la petite rivière Bostonnais, ça veut dire qu'il commençait après le quartier des Filion.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

775 Après le quartier des Filion. Puis du côté nord, qu'est-ce qui se passait, est-ce que c'était...

M. JEAN-YVES CARON :

780 Du côté nord, c'était sensiblement la coulée du... le rang des Hamelin, là, un petit peu plus à l'extérieur... un petit peu plus à l'extérieur de la ville.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

785 Est-ce que c'est le tracé qu'on appelle «la bonne voie», est-ce que c'est celui-là qui est...?

M. JEAN-YVES CARON :

790 Oui, bien ça a été... plus tard, ça a été approuvé par le comité de «la bonne voie» puis le tracé de «la bonne voie», ça ressemble beaucoup à ça.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

795 Puis votre position, vous, par rapport à la bretelle d'accès qui est proposée, est-ce que vous avez un avis par rapport à ça, est-ce que vous avez...?

M. JEAN-YVES CARON :

800 On n'a pas mentionné la bretelle d'accès parce qu'au départ ce n'était pas dans nos... ce n'était pas prévu. Pour nous autres, elle n'est pas essentielle au projet. Elle nous apparaît utile pour des raisons de sécurité et pour aussi des raisons de commerce, pour les commerces qui gravitent autour du Gîte.

805 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Donc, quand vous donnez votre appui au projet, c'est sans la bretelle, c'est comme ça qu'on peut comprendre?

810 **M. JEAN-YVES CARON :**

Pour nous autres, la bretelle n'est pas essentielle au projet.

815 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

820 Monsieur Mercier.

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

825 Dans votre mémoire, vous faites mention «aux vrais touristes». Comment vous définissez les vrais touristes ici?

M. JEAN-YVES CARON :

830 Ah bien, je vais me permettre d'expliquer, parce que...

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

Entre guillemets.

835 **M. JEAN-YVES CARON :**

840 Entre guillemets, oui, parce que la plupart des gens qui ont des objections sur le côté de... que les touristes peuvent passer tout droit, c'est des gens de La Tuque qui ne pensent pas nécessairement en touriste. Parce qu'il y a beaucoup de gens qui partent à La Tuque, ils s'en vont à Trois-Rivières, ils n'arrêtent pas à Grand-Mère, ils n'ont pas de raison d'arrêter à Grand-Mère puis à Sainte-Flore puis faire du tourisme.

845 Mais les mêmes gens, comme moi-même, les mêmes gens qui partent pour aller dans Charlevoix ou ailleurs, on va penser en touriste, là, ça fait qu'on va regarder une carte, on va prendre des informations, puis ce n'est pas une bretelle d'accès de 11 kilomètres qui va nous empêcher d'aller voir un village ou un site touristique.

850 Mais les gens qui sont un petit peu opposés parce qu'ils ont une crainte que le touriste passe tout droit, s'ils pensaient en touriste, en vrai touriste, quelqu'un qui part de plus loin que Montréal ou de Montréal pour aller au Lac-Saint-Jean, rendu à Grand-Mère, il fait deux heures

d'automobile puis il lui reste une heure et demie d'automobile à faire pour arriver au Lac-Saint-Jean, c'est parfaitement normal qu'il va arrêter à La Tuque.

855 Si on ne pense pas en... si on ne pense pas en vrai touriste, c'est entendu que c'est possible qu'on n'arrête pas, mais moi je calcule que les vrais touristes, c'est parfaitement normal qu'ils vont arrêter ici pour voir qu'est-ce qu'il y a, manger, tout ça. C'est dans ce sens-là que je disais les «vrais touristes».

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

860

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

865

Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

870

Je voudrais revenir sur l'usage des freins moteur. Actuellement, le tracé qui est proposé dans la section nord, on a quand même des pentes assez importantes, je pense sur une longueur de 1 kilomètre, on a une pente de, je pense que c'est de 7 %, en tout cas le Ministère me corrigera si je suis dans l'erreur, et il va y avoir aussi, si jamais il avait bretelle d'accès, il y a quand même une pente de 3 à 4 % à l'accès disons... à la jonction Wayagamac et boulevard Ducharme.

875

Comme camionneur, comment vous voyez ce genre de pente, l'arrivée, si on veut, sur des boulevards comme ceux-là quand on vient d'une pente?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

880

C'est sûr que quel que soit l'endroit où la voie de contournement va passer, s'il y a une pente, les camionneurs vont utiliser les freins moteur.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

885

Mais est-ce que vous avez aussi des craintes par rapport à ne pas pouvoir arrêter, est-ce que ça peut aller jusque là?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

890

Non.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

895

Non?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

900 Oh, non ça c'est... non, ça je peux vous répondre que quand j'ai commencé dans le
camionnage, il n'y avait pas de freins moteur, pourtant on faisait les mêmes voyages.
Aujourd'hui, peut-être que... il y a un peu plus de poids, les voyages sont un peu plus pesants,
mais pas beaucoup en comparaison, les moteurs sont beaucoup plus forts, les freins sont
meilleurs. Dans le temps, c'était des freins qui ne fonctionnaient pas comme aujourd'hui puis il
905 n'y avait pas de freins moteur, pourtant on faisait les mêmes voyages puis on arrêtait aux
intersections autant que aujourd'hui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

910 Mais aujourd'hui avec les trains routiers, est-ce que c'est une problématique particulière?
Est-ce que ça devient plus difficile pour...?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

915 Ce n'est pas plus difficile.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Non?

920 **M. PAUL-AIMÉ DUCAS :**

Si vous avez 34 pneus sous... 34 pneus sous la voiture, sous le camion, il y a 34 roues
qui vont freiner. Au début, on avait 10 roues puis il y en avait 10 qui fonctionnaient, à 10 on
arrêtait. Avec... pourquoi qu'on n'arrêterait pas avec 34 même si ça double la pesanteur du
925 voyage?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

930 Donc, il n'y a pas de problème?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

935 Il n'y a pas de logique dans... bien non, c'est ça, il n'y a pas de problème de plus. De
plus, je peux vous... je ne suis pas un spécialiste non plus, mais je peux vous dire une chose,
c'est qu'au début les freins moteur ça n'a pas été inventé seulement pour arrêter. La première
fonction d'un frein moteur, c'était pour monter des côtes. Vous allez être surpris de ça.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

940 Oui, je suis surpris, là. Continuez.

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

945 C'est assez surprenant pour certaines personnes, même les camionneurs, il y a plusieurs camionneurs qui ne savent pas ça.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

950 Est-ce que vous pouvez expliquer un peu...?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

955 Ça a été inventé par un monsieur Jacob de la Pennsylvanie ça, puis anciennement et aujourd'hui encore, les camions diesel ça n'a presque pas de compression puis anciennement, les côtes étaient beaucoup plus abruptes, juste à regarder Matawin puis Saint-Roch-de-Mékinac, les côtes étaient beaucoup plus à pic, plus grosses à monter, plus difficiles à monter. Les moteurs étaient moins forts puis les camions diesel, ça n'a pas de compression, ça n'a pas beaucoup de compression. Ça veut dire que quand on vient pour changer de vitesse, rétrograder, le moteur ne baisse pas assez vite de vitesse. Un moteur au gaz, à la gazoline, il baisse plus vite, il est plus facile à changer de vitesse, mais un moteur diesel, c'est très difficile à changer de vitesse. Il faut attendre trop longtemps. Ça a été inventé pour ça initialement, mais en même temps ça s'est s'avéré que c'était très utile aussi pour freiner.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

965 Utile aussi en descente.

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

970 Mais je peux vous dire qu'un camion qui n'a pas de frein, qui a juste des freins... un frein moteur, il n'a pas de frein du tout, il ne s'arrêtera pas comme ça. C'est très très difficile de s'arrêter, il va ralentir, c'est sûr, mais pour s'arrêter c'est très difficile s'il est chargé.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

975 Puis dans La Tuque, dans la partie urbaine, est-ce que vous avez vraiment besoin d'utiliser les freins moteur ou... ?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

980 Absolument pas.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

985 Absolument pas?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

Absolument pas.

990

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup.

995

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

Il y a même que...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1000

Oh, excusez. Allez-y.

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

1005

Bien, excusez.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Non, allez-y continuez.

1010

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

Si vous me permettez, moi mon patron dans le temps quand... au début, quand on a eu des camions qui étaient équipés de freins moteur, nous avons eu une note explicative sur nos cartes de poinçon, là, au tout début, à plusieurs reprises. On était avertis que si on utilisait le frein moteur ailleurs que dans... descendre dans des côtes très abruptes, qu'on risquait de perdre notre emploi.

1015

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1020

Ah, oui?

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

1025

Parce que c'est très difficile pour un moteur.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Puis dans le secteur de l'hôpital, il y a-tu une problématique parce qu'il y a une petite...

1030

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

Non, ce n'est pas assez.

1035

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Ce n'est pas assez?

1040

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

Ce n'est pas assez. Ah, non non, ce n'est pas assez, c'est pas du tout assez à pic pour ça, ah non, absolument pas.

1045

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Bien, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1050

J'aimerais ajouter, demander quelque chose. Pour un camionneur en général, est-ce qu'il va viser un chemin où il n'y a pas de pente, s'il a un choix à faire comme, par exemple, s'il a le droit de passer à l'intérieur d'une ville puis prendre la voie de contournement qui a des pentes, qu'est-ce qu'il va choisir ou si ça n'a pas d'importance?

1055

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

Je peux vous dire à 99.9 % probablement que le camionneur il va choisir de prendre la voie de contournement.

1060

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, ce n'est pas nécessaire qu'il y ait des interdictions de la Ville pour qu'ils prennent la voie de contournement?

1065

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

Pas nécessairement, parce que nous avons eu... quand même eu plusieurs... notre dossier est très épais, là, puis on a eu plusieurs commentaires des propriétaires de camions, de flotte de camionneurs puis ils nous ont tous dit que... sans exception qu'ils avaient hâte qu'il y ait une voie de contournement parce qu'ils sont obligés de virer à 90 degrés, c'est difficile pour les pneus, pour les ressorts, les suspensions.

1070

Puis en plus, bien ils dépensent... il y a même une compagnie qui avait 18 camions de Saint-Félicien qui faisait 18 voyages... c'est-à-dire 36 voyages par jour à Trois-Rivières, parce

1075 qu'ils font deux voyages par jour, puis qui nous a dit que... le propriétaire nous a dit que s'il y avait une voie de contournement, ils feraient deux voyages par jour de plus, le temps qu'ils perdent, là, pour passer dans la ville de La Tuque, là, virer les coins de rue puis faire les lumières. C'est vérifiable, nous avons ça dans nos dossiers.

1080 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci monsieur Caron et monsieur Ducas.

M. PAUL-AIMÉ DUCAS :

1085

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1090 J'appellerais maintenant monsieur Yves Riberdy, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Riberdy.

M. YVES RIBERDY :

1095

Bonsoir Madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires.

«Au sujet de la voie de contournement Est de la ville La Tuque...

1100 **LECTURE DU MÉMOIRE**

... Je vous remercie Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires.»

LA PRÉSIDENTE :

1105

Merci, monsieur Riberdy. Vous vous présentez comme un citoyen saisonnier, qu'est-ce que ça veut dire exactement?

M. YVES RIBERDY :

1110

C'est que je suis dans le milieu par périodes et non résidant permanent. Donc, je suis ici par périodes... différentes étendues de temps. Autrement dit, je ne suis pas permanent ici.

LA PRÉSIDENTE :

1115

Vous venez surtout pour... en vacances, parce que vous parlez de...?

M. YVES RIBERDY :

1120 Non...

LA PRÉSIDENTE :

1125 Non.

M. YVES RIBERDY :

... je suis du milieu, je suis natif du milieu, j'ai de la famille ici. Donc... et j'ai des propriétés ici, mais je ne suis pas permanent.

1130

LA PRÉSIDENTE :

1135 D'accord, parce que vous relevez ici l'aspect milieu naturel, alors on aimerait savoir si pour vous... qu'est-ce que ça veut dire, est-ce que vous avez, vous, des projets récréoforestiers ou est-ce que vous vous occupez d'une société qui organise des tours touristiques ou...?

M. YVES RIBERDY :

1140 Non, aucune activité en milieu de forêt.

LA PRÉSIDENTE :

1145 D'accord. Vous semblez connaître les besoins des camionneurs, si vous proposez, par exemple, un «truck stop» qui est dans la zone nord, est-ce que... qu'est-ce qui a suscité finalement cette réflexion-là?

M. YVES RIBERDY :

1150 C'est l'examen de notre milieu. Actuellement, on n'a aucune aucune facilité pour permettre à ces gens-là de réaliser une halte en plein milieu du 260 km qu'ils ont à parcourir. Les gens réalisent cette halte-là soit en zone sud avant de pénétrer dans la zone ou complètement dans la zone nord. Donc, ils passent ici tout simplement parce qu'il n'y a pas les services et les facilités.

1155 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors pour vous, en général, les camions en transit ne s'arrêtent pas nécessairement, est-ce que c'est ça?

1160 **M. YVES RIBERDY :**

Actuellement... exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1165

D'accord. Monsieur Mercier.

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

1170

À la page 3 de votre mémoire, dans la section «Améliorer le projet», vous mentionnez :

«Nous demandons de recommander la réalisation de la voie urbaine.»

Et au point 4, vous mentionnez :

1175

«Cette proposition de voie urbaine permet et facilite l'augmentation de la demande en biens et services estimés actuellement à un minimum de 4 millions.»

1180

Est-ce que vous voulez mentionner que ça évite la perte de 4 millions ou que ça permettrait de faire 4 millions de plus, là?

M. YVES RIBERDY :

1185

Suivant les études qui ont été publiées, on nous dit qu'on va avoir une perte de 4 millions, donc il faut éviter cette perte de 4 millions là qui est importante pour le milieu. Et de là, on va créer une synergie qui va permettre à l'économie du local de prendre forme puis de prendre force.

1190

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

O.K. Merci. J'aimerais mentionner, c'est parce que vous avez mentionné au point f) en bas... au point g), au lieu de «excessifs», vous avez dit «exclusifs» et j'aimerais qu'il y ait une correction parce que la définition... ça va être assez important de faire la nuance dans les notes sténotypées, donc c'est «excessifs» au lieu de «exclusifs». C'est correct?

1195

M. YVES RIBERDY :

Merci.

1200

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

Merci.

1205

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais que vous nous parliez un petit peu, là, du... de votre proposition de tracé urbain parce que je pense qu'il ne va pas nécessairement suivre le tracé urbain qui est proposé par le ministère des Transports?

1210

M. YVES RIBERDY :

La première... la première lettre... le plan que vous avez dans vos mains, c'est la proposition que j'avais écrite au ministère des Transport en 2003, étant ignorant de la proposition... l'alternative urbaine B et B'. Celle-ci parle de l'alternative B seulement et, par la suite, il y a eu l'amélioration de la partie B', c'est exactement la même chose que le contournement urbain B.

1215

LA PRÉSIDENTE :

1220

Mais je pense que dans votre proposition, ça n'utilise pas nécessairement la rue Tessier où il y avait quand même...

M. YVES RIBERDY :

1225

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

1230

Il y avait pour la rue Tessier...

M. YVES RIBERDY :

1235

Non.

LA PRÉSIDENTE :

... une possibilité où les gens étaient moins affectés.

1240

M. YVES RIBERDY :

Dans la rue... la rue Tessier fait partie d'une bordure où on a l'ancienne entrée du chemin de fer Québec-Lac-Saint-Jean et de l'autre côté, on a la rue Saint-Maurice. L'emprise de ces trois rues-là nous permettrait offrir les facilités de stationnement près du centre-ville, en passant la route principale en plein centre et se servir des deux autres routes pour... les deux autres routes pour faire des accès près du centre-ville et en aidant le centre-ville.

1245

LA PRÉSIDENTE :

1250

D'accord, merci. Merci, monsieur Riberdy.

M. YVES RIBERDY :

Merci, Madame la Présidente.

1255

LA PRÉSIDENTE :

J'appellerais maintenant monsieur Gaston Fortin, s'il vous plaît.

1260

Bonsoir monsieur Fortin.

M. GASTON FORTIN :

Bonsoir Madame la Présidente, bonsoir Messieurs les Commissaires.

1265

C'est comme citoyen privé que ce soir j'aimerais me prononcer en ce qui concerne le projet de la voie de contournement.

«Je m'intéresse à ce projet parce que l'emprise de cette nouvelle route...

1270

LECTURE DU MÉMOIRE

... dans les annexes qui sont attachées à la fin de ce mémoire.»

1275

Donc, si on s'en va un petit peu plus loin dans le mémoire que je vous ai donné, il y a coordonnées du citoyen; carte de la route et de son emprise; carte de l'emplacement du parc privé; faits saillants soulevés par le mémoire. On va aller un peu plus loin pour terminer.

Les faits saillants, la voie de contournement. Le titre «faits saillants».

1280

«Selon l'étude d'impact du groupe HBA, page 6-28, l'utilisation d'équipements lourds lors de la construction contribuera à augmenter le niveau sonore dans les zones habitées localisées aux deux extrémités du projet.

1285

À l'item 2 :

«Les niveaux sonores pourront varier entre 50 80 décibels selon la distance des récepteurs.»

1290

À l'item 3 -- c'est toujours face au rapport, là :

«Par récepteur, on comprend la résidence la plus proche. On ne fait pas mention d'une aire de repos qui rapproche de 282 pieds la distance du récepteur, l'amène à l'emprise de la future route.»

1295

C'est surtout l'item 5 que j'aimerais mentionner :

1300 **«À la page 6-40 de l'étude HBA, on mentionne qu'aucune mesure particulière n'est prévue pour la protection de l'environnement, pourtant la propriété la plus loin de la route 155 actuelle est rapprochée de 40 % de la future voie de contournement et de 90 % de ma limite de mon terrain privé, du parc privé, que j'appelle mon aire de repos, par rapport à cette même voie de contournement.»**

1305 À l'item 6, la distance. J'aimerais que ça serait entendu bien ça :

1310 **«La distance entre la route 155 actuelle et ma résidence est de 200 mètres environ et elle sera maintenant d'environ 125 mètres de la future voie de contournement et de 35 mètres seulement de la limite de mon parc privé, de mon terrain privé.»**

À l'item 7 :

1315 **«Comment peut-on prétendre que le bruit va diminuer alors qu'il viendra des deux endroits dont le nouvel endroit sera plus rapproché avec une montée pour les camions lourds?»**

1320 Ce que je veux dire par là, c'est que dans le moment quand on voit... je suis la dernière maison de la rue Caron, j'entends très bien les camions qui montent la côte du cimetière, sur la rue Bostonnais. Maintenant, je vais les avoir à... je vais entendre ceux-là encore à 40 % parce qu'on me dit qu'il va y avoir beaucoup de camions qui vont rentrer encore à l'intérieur de la ville puis il va y avoir ceux qui vont prendre la voie de contournement.

1325 Donc, normalement il devrait y en avoir à peu près 45 à 50 % qui vont prendre la voie de contournement puis encore 40 ou 45 %, je ne le sais pas, là, ce n'est pas à la minute près, qui vont prendre la rue Bostonnais. Donc, on va les entendre pas d'un côté, des deux côtés parce qu'on a décidé... on a changé depuis l'année 2000, on a changé, on n'a pas écouté la recommandation de la dernière réunion de monsieur Desbiens, là, que je vais mentionner tout à l'heure, on a changé le trajet.

1335 Donc, c'est pour ça que les gens de la section nord, on est contre le projet actuel. On n'est pas contre la voie de contournement, on est contre le nouveau trajet qui a été sorti dernièrement.

En ce qui concerne l'item 9 :

1340 **«Les pans de roc qui résulteront du dynamitage auront un impact négatif majeur et permanent sur l'intérêt visuel de la montagne en étant situé sur le versant ouest, ce qui ne serait pas le cas s'il était situé sur le versant est.»**

1345 **«Plusieurs résidants du secteur 61 ont signé une pétition pour demander une audience publique, laquelle se tient présentement et les arguments invoqués prévalent toujours. »**

1350 Je veux profiter de l'occasion, madame Beudet, ainsi que Messieurs les Commissaires pour vous remercier d'avoir répondu à la demande qu'on avait faite au tout début par l'avocat, monsieur Louis Hénaire, pour qu'on ait des audiences publiques au Ministre. On les a eues puis on est très satisfaits de voir qu'on a eu la chance de se présenter et dire un petit peu nos opinions, autant personnelles que le groupe de la section nord. J'écoutais madame Guay tout à l'heure qui était très bien préparée aussi. Je veux féliciter la présidente de nous avoir donné la chance de se prononcer.

1355 J'ai des résolutions du Conseil municipal ici puis j'aimerais vous dire que je les ai mises en annexe, je les ai données en arrière aux gens parce qu'il y en a eu cinq, six. Je suis allé les chercher à l'Hôtel de Ville parce qu'à un moment donné dans une réunion qu'il y a eu en l'an 2000, le 30 août 2000, j'ai ici les minutes du comité... le projet de contournement.

1360 **«À la fin du tour de table, le conseiller Rosaire Ricard demande d'apporter une modification à l'entrée nord de la voie en déplaçant le tracé vers l'est dans la section 50-500 à 52-00 pour s'éloigner du milieu urbain et rendre la pente de la route moins raide, soit de 11 % à 6,5 %.**

1365 **Conclusion -- ça, c'est le comité de la voie de contournement, là -- le comité s'est dit d'accord unanimement pour cette nouvelle orientation sur la proposition de monsieur Marc Filion, appuyé par Gilles Morisset de la Chambre de commerce, de retenir la grande voie de contournement, mais avec bretelle d'accès au Lac Panneton et de recevoir le tracé final arrêté par le ministère des Transports du Québec.»**

1375 Puis là, le président, monsieur Desbiens, lève l'assemblée. Mais c'est bien dit qu'on accepte... qu'ils acceptent le trajet de la grande voie de contournement reconnu par le Conseil, mais qu'ils veulent une correction dans la partie nord du tracé. Ça fait que si ça, ça serait suivi, je pense qu'il n'y aurait pas de problème, ça satisferait beaucoup de gens dans la municipalité. Ça ferait vraiment une voie de contournement, autant il faut que l'affaire du Lac Panneton soit analysée, aussi.

1380 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Fortin. Quand vous parlez de cette correction dans la partie nord, est-ce que c'est suite à ça qu'il y a eu finalement la proposition de ce qu'on appelle maintenant le tracé «la bonne voie» ou si c'était ça qui était proposé à cette réunion-là?

M. GASTON FORTIN :

Madame Beudet, j'ai participé à ça comme maire, mais je ne voudrais pas qu'on mêle tout ça, là, quand même, je vais dire mon opinion comme citoyen. Au tout début, quand le ministre est arrivé, monsieur Baril, avec un trajet qui traversait la ville, c'est-à-dire on voyait tout le long de la montagne, on disait qu'on faisait une cicatrice dans la montagne. Il s'est présenté un nombre très considérable de personnes à l'école au centre-ville, l'École Centrale, pour moi il y avait 450 personnes, les journalistes pourraient peut-être se rappeler. Le monde a rejeté catégoriquement le trajet, le premier trajet qui a été présenté.

Après ça est arrivé le comité de «la bonne voie», puis le comité de La Bonne Voie ils sont venus à l'Hôtel de Ville, ils ont travaillé avec les comités, il y avait monsieur Desbiens qui présidait ça pour la Ville, puis il y avait des individus... le Conseil du travail, monsieur Dugas, monsieur Caron, je me rappelle de Claude Gauthier, Jean... monsieur Mercier, tout ça. Il y avait un comité qui ont fait... ils ont présenté un nouveau projet à monsieur Jolivet puis c'est là qu'a sorti le fameux nom de «la bonne voie» ou La Grande Voie.

Puis dans les résolutions que j'ai été chercher à l'Hôtel de Ville la semaine passée, au greffier qui me les a données à titre d'information, on s'est en allés avec ça tout le temps puis là, on faisait... on a fait l'unanimité à un moment donné, mais à condition qu'on corrige certains petits irritants.

Mais là, on nous dit que ça ne sortait plus au rang des Hamelin parce qu'il y avait eu des plaintes puis ils ont tassé ça puis ils sont venus passer en arrière du cimetière puis c'est là que, moi le premier, j'ai été surpris. En tant que maire, j'étais mal placé pour me prononcer.

Donc, mon épouse à ce moment-là qui était en difficulté en tout cas, qui est propriétaire... qui était propriétaire de ma maison actuelle, j'ai dit : «Envoie une lettre d'avocat comme de quoi qu'on veut des audiences publiques parce qu'on va perdre vraiment de la valeur dans le secteur nord», parce que là, on ne fait plus une voie de contournement, là. Là, on ne contourne pas le milieu urbain de Ville de La Tuque, là.

Parce que nous autres, on est vraiment dans un quartier résidentiel. On est vraiment dans un milieu urbain, tandis que le rang des Hamelin, c'est malheureux de dire ça, mais ce n'est pas un milieu urbain, c'est rural ça. Donc, ça affectait moins, ça aurait été plus facile pour le gouvernement d'acheter les deux ou trois propriétés qui se sont plaintes dans la rue... qui se plaignent dans le rang des Hamelin que de brimer un secteur complet de 90, 100 maisons sur du Côteau, Élisabeth puis Caron. On serait mieux d'acheter trois propriétés des gens puis régler le problème que faire ce qu'on... l'erreur qu'on est après faire là puis retarder le projet.

1430 Parce que moi pour un, je ne suis pas contre le projet, mais je veux qu'on règle vraiment le problème de la voie de contournement. Je n'ai pas peur de me prononcer, j'ai été toute ma vie à me prononcer, mais je vous dis que si on veut régler le problème, on a seulement... si c'est deux ou trois particuliers qui sont... qui se plaignent au rang des Hamelin, bien achetons-les. Sur un projet de 20 millions, qu'est-ce que c'est que d'acheter trois personnes... trois terres de 50 ou 60 ou 70 000 \$?

1435 Puis ce n'est pas pour vendre ma maison que je viens ici à soir, c'est pour ne pas qu'elle perde de valeur, pas plus que ceux... mes voisins ou ceux de la deuxième rue qui vont avoir une grande cicatrice.

1440 Puis monsieur Garceau qui s'était prononcé, il n'était même pas encore échevin, le soir que vous êtes venus à la Salle des Chevaliers de Colomb, il l'a dit, il dit : «Même les gens de la terrasse Laurentienne, là, dans le moment ils ne réalisent pas qu'ils vont voir les camions le soir passer dans le flan de la montagne.» Le monde, ils ne le réalisent même pas.

1445 Ce soir, vous ne les avez pas les dessins, c'est malheureux, ceux que vous aviez l'autre fois, là, ici, là, pour que les gens comprennent bien ce qu'on va décider au cours des prochaines semaines. C'est malheureux parce que moi, j'en avais amené des citoyens, j'ai dit : «Venez voir, là, comment ça va être fait pour ne pas vous plaindre après, il va être trop tard après» parce que vous nous avez donné la chance de se prononcer, on l'a, là. On l'a la chance à soir.

1450 Donc, c'est pour ça moi que je «move» puis je dis : il faut faire attention aux gestes qu'on va poser parce qu'on a besoin de la voie de contournement de la manière que les gens la veulent, ils la veulent à 95 %, mais s'il y en a 5 % qui ne sont pas contents, ce n'est pas correct. Moi, je prétends... c'est mon opinion puis je voulais la dire, je ne voulais pas... j'espère qu'on ne dira pas dans les journaux que je me suis engueulé avec la présidente puis tout ça!

1455 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne le pense pas, monsieur Fortin, merci de votre opinion. On a des questions à vous poser.

1460 **M. GASTON FORTIN :**

Ce n'était pas bien beau comme manchettes, je peux vous dire ça, pour un gars que cette année qui en avait eu assez, là.

1465 **LA PRÉSIDENTE :**

J'espère qu'il ne va pas neiger demain!

1470 **M. GASTON FORTIN :**

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

1475 J'ai dit : j'espère qu'il ne va pas neiger demain!

M. GASTON FORTIN :

1480 Non, j'espère moi aussi. S'il peut faire soleil qu'on lâche l'hiver!

LA PRÉSIDENTE :

1485 J'avais deux rectifications, la première c'est qu'on n'a pas les panneaux parce qu'en deuxième partie c'est pour les citoyens, les panneaux c'était des présentations du promoteur. Mais je peux vous dire, par contre, que ces présentations-là ont été déposées, donc vous pouvez indiquer aux citoyens qui sont venus avec vous, qu'ils sont dans le dossier de la Commission à l'arrière. Donc, ils peuvent regarder les photos couleur, c'est en plus petit format, là, mais elles sont là avec le dossier à l'arrière.

1490 **M. GASTON FORTIN :**

1495 Je vous remercie de me le dire, parce que moi pour un, j'ai été à la Bibliothèque municipale mardi passé puis justement c'était en petit format, là, ce n'est pas tout à fait la belle impression qu'on avait comme ici, là.

LA PRÉSIDENTE :

Mais si...

1500 **M. GASTON FORTIN :**

Mais quand même, ça donne une bonne idée.

LA PRÉSIDENTE :

1505 Oui, ce sont les mêmes données.

M. GASTON FORTIN :

1510 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1515 L'autre chose, malheureusement je ne peux pas accepter de dire que c'est moi qui ai initié l'audience, c'est une décision du ministre de l'Environnement qui... c'est lui qui a le

privilège, en fait, d'accepter les requêtes et de donner mandat au Bureau d'audiences publiques. Alors, ce serait malhonnête de ma part si je prenais tout le crédit que vous voulez me donner.

1520 Ce que j'aimerais préciser avec vous, c'est : vous parliez tout à l'heure dans... -- j'aimerais que vous déposiez d'abord les résolutions que vous avez apportées avec vous, si c'est possible, s'il vous plaît?

M. GASTON FORTIN :

1525 Oui, je vais toutes les donner.

LA PRÉSIDENTE :

1530 Et vous parliez du premier tracé. Le premier tracé auquel vous référez, est-ce que c'est presque ou identique au tracé qui est dans l'étude d'impact?

M. GASTON FORTIN :

1535 Ça ne se ressemble même pas. Le premier tracé qui a été rejeté massivement par la population -- moi j'étais maire puis j'étais gêné d'être assis à côté du ministre, monsieur Baril. Il s'est en venu ce soir à l'école puis il s'est assis à côté de moi puis il dit : «Gaston, tu vas voir on a beau projet puis c'est quelque chose qui a de l'allure.» Là, il sort le plan, c'était la côte de ski, ça passait en dessous de la côte de ski, tout ça. Ça, ça a été le premier projet, là, que vraiment le monde ont rejeté, là, catégoriquement.

1540 Après ça, là, Claude Gauthier a fait avec une machine spéciale, une simulation par informatique d'un projet pour une grande voie en arrière. Puis c'est là que ça s'est travaillé, je sais qu'il y avait des gens dans le comité, il y avait André Mercier, il y avait monsieur Dugas, il y avait... il y avait monsieur Caron, peut-être, mais il y en avait d'autres aussi qui étaient...
1545 Desbiens, monsieur Desbiens, Gérard, il y en avait d'autres, quatre, cinq gars.

Puis là est arrivé ce projet-là puis là, on a commencé à appeler ça La Belle... «la bonne voie»... «la bonne voie». Dans les résolutions du Conseil, en tout cas, vous l'avez ici. Après ça, ils ont appelé ça La Grande Voie, mais c'était toujours vers le rang des Hamelin, ça sortait par le
1550 rang des Hamelin.

À un moment donné, ça a changé. Là, j'en ai eu connaissance. Là, j'ai dit : «Que c'est qui se passe?» Il paraîtrait qu'il y avait une couple de personnes qui se sont plaintes puis ils ont tassé ça un petit peu, c'est là que ça s'est ramassé au cimetière pour la première fois qu'on a
1555 commencé à entendre parler de ça.

Mais j'étais encore plus impressionné, madame Beudet, quand j'ai regardé le tracé... moi, je pensais que ça rentrait dans la coulée en arrière de ma maison, mais c'est encore pire. Là, ça monte du long puis ils vont dynamiter le rocher pour l'envoyer dans le trou pour que ça
1560 monte en pente tranquillement.

1565 Puis quand j'ai fait la visite avec vous puis les autres commissaires puis les gens dans l'autobus lors des dernières audiences, j'ai encore été très impressionné de voir que ça sort carré en avant du camping municipal. Imaginez-vous, il y a 338 terrains municipaux qui sont loués l'été, mais que les trucks avec les freins moteur arrivent dans le bas de la côte pour venir prendre la 155 au camping municipal, on va avoir un autre paquet de troubles là aussi. Ça fait que là, j'ai dit : «Que c'est qui s'est passé?»

1570 Je pense qu'il faudrait qu'il y aurait des gens de La Tuque qui participeraient, des ingénieurs de La Tuque qui participeraient avec les ingénieurs du ministère des Transports dans... dire ce qui arrive dans ce milieu-là à La Tuque.

1575 Il y a des campeurs l'été, il faudrait qu'ils sauraient ça. Il faudrait qu'ils sauraient que la rue Jacques-Buteux, la rue Caron, la rue Élisabeth, à partir de la rue Saint-François va être... la rue... Saint-Joseph va être touchée, la vision de la montagne à gauche, là ça va... Il faudrait que les gens sauraient que c'est qui se passe de la terrasse Saint-Maurice puis ceux qui vont voir monter les trucks. En plus de les avoir sur la route qui s'en va au moulin, là, ils vont les avoir dans le flanc de la montagne en plus de ça. Je vous dis que ça demanderait une réflexion beaucoup plus profonde qu'on fait là. En tout cas, c'est mon opinion.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Dériger.

1585

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Je reviens encore à ce premier tracé, est-ce que c'était le tracé qui passait par le chemin Wayagamac que vous parlez? Parce qu'il y en a un aussi un contournement partiel.

1590

M. GASTON FORTIN :

1595 Non, le premier trace, monsieur, il arrivait... d'après moi il arrivait sur le boulevard Ducharme, il tournait au Gîte, puis là, il rentrait dans la montagne, la rue Roy, tout ça, là, il s'en venait au fond, là, puis il venait prendre la pente de ski puis il traversait... le Pied-de-Côte, ils appelaient ça le Pied-de-Côte.

1600

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Le Pied-de-Côte, O.K., le Pied-de-Côte, O.K.

M. GASTON FORTIN :

Le Pied-de-Côte.

1605

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1610

Mais celui du chemin Wayagamac, est-ce que c'est quelque chose qui a été rejeté par la population? Est-ce que vous avez eu des échos par rapport à ça? Il y a eu un premier tracé où est-ce que... je pense qu'en 98, il y avait eu un tracé où le contournement commençait au chemin Wayagamac?

M. GASTON FORTIN :

1615

Bien, ça on l'a vu lors de la visite avec madame Beudet dans l'autobus...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

C'est ça, oui.

1620

M. GASTON FORTIN :

... là, ils nous ont montré trois tracés. Il est ici, là, le monsieur qui était avec nous autres, le guide, là.

1625

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Monsieur Leblanc.

1630

M. GASTON FORTIN :

Oui. Ce qu'il nous a montré, c'est ce qui avait été étudié.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1635

Mais ça, la municipalité est-ce que les gens... les citoyens se sont positionnés sur ce tracé-là ou est-ce qu'il y a eu des discussions?

M. GASTON FORTIN :

1640

Non, les citoyens n'en ont pas parlé beaucoup de ça.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

O.K.

1645

M. GASTON FORTIN :

Vraiment la discussion, ça revient à ce monsieur Dugas puis monsieur Caron disaient tout à l'heure, là. Ça a commencé avec les grands trajets en arrière de la montagne, le Conseil du

1650 travail qui avait amené un premier plan. Si je me rappelle, c'était le Conseil du travail, voilà une
vingtaine d'années, hein. En 77, oui. Ça, je me rappelle de ça comme... j'étais membre de la
Chambre de commerce puis on entendait parler de ça.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1655

Maintenant, j'aurais une question sur votre terrain...

M. GASTON FORTIN :

1660

Oui?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

... votre parc privé.

1665

M. GASTON FORTIN :

Oui?

1670

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

D'abord, ce parc-là vous avez acheté le terrain en 96, c'est ce qu'on...?

M. GASTON FORTIN :

1675

Madame Tousignant, Pierrette Tousignant.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1680

Madame Tousignant, et il a été aménagé par vous, comment est-ce que ça...?

M. GASTON FORTIN :

1685

Oui, c'était... il y avait... en arrière de ma maison, j'avais... j'ai 186 pieds de terrain qui est
ma propriété, j'ai acheté 200 par 200 en arrière, c'était une ancienne «dump» qu'il y avait là.
Donc, j'ai pris une pelle mécanique, monsieur Riberdy, André, puis il a creusé ça. Il y avait une
«swamp», là, puis ça attirait les mouches, tout ça, puis il y avait des vieux «drums» puis des
vieilles affaires. On a charrié ça à la «dump», on a nettoyé ça. Puis je me suis... ma femme est
une femme qui aimait beaucoup les fleurs, donc elle a mis des plantes aquatiques là-dedans puis
des fleurs. Vous pouvez venir voir.

1690

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

O.K. O.K.

1695

M. GASTON FORTIN :

C'est pas mal beau!

1700

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Ça a été aménagé récemment?

M. GASTON FORTIN :

1705

Ça ne figure pas partout dans l'étude HBA, comme de quoi que c'est à moi le terrain, là, puis c'est aménagé, ce n'est pas des arbres.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1710

Mais ça a-tu été aménagé récemment? C'est-tu quelque chose qui date de longtemps ou?

M. GASTON FORTIN :

1715

Disons que j'ai commence ça, ça fait bien cinq ans.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1720

Cinq ans à peu près?

M. GASTON FORTIN :

1725

Oui. Tu sais, je taponne à chaque année, tu mets un 1000 \$.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

O.K.

1730

M. GASTON FORTIN :

Tu ne fais pas ça tout d'un coup, là, tu sais.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1735

Mais quand on regarde sur la carte, là, il y a quand même une zone... en fait, c'est dans le cimetière, c'est ça que je peux... on peut comprendre ou...?

M. GASTON FORTIN :

1740

À côté.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1745

À côté du cimetière?

M. GASTON FORTIN :

1750

Le cimetière des Anglais, ce qu'on appelle le cimetière des Anglais par rapport qu'avant on rentrait au bout de la rue Caron, à gauche où est-ce qu'était la piscine municipale, on rentrait là pour aller au cimetière des Anglais puis moi, j'ai acheté à côté du cimetière des Anglais. Je suis borné par le cimetière des Anglais en allant 200 pieds par là puis 200 pieds par la montagne dans le flanc. Moi, là, j'avais commencé des petits... j'ai aménagé peut-être... j'ai peut-être 100 pieds d'aménagés, il me reste un autre 100 pieds, là, qu'il faut que je nettoie, là.

1755

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

O.K. Merci.

1760

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Mercier.

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

1765

À l'annexe D, à l'item 4, vous faites mention de dynamitage. Quelles sont vos préoccupations concernant le dynamitage?

M. GASTON FORTIN :

1770

Bien, je m'imagine que si vous dynamitez pour monter du long comme on voyait les photos l'autre fois, là, ça va être assez impressionnant, ça va être près des propriétés... ça ne sera pas tellement loin des propriétés puis je n'en veux pas, je vais vous le dire, si je soulève la question, c'est parce que je n'en veux pas. Je m'imagine si la route est là, là, ça va être terrible, ce qui va arriver, parce que vous allez descendre ça cette roche-là. Parce que si vous dites tout le temps que les côtes il faut qu'elles soient faites bien bien longues, je m'imagine qu'il va falloir que vous en faites pas mal de dynamitage pour aller passer dans la première coulée en haut, là, d'après le dessin que j'ai vu ici puis la vision qu'ils nous montraient quand on est allés en autobus, là, monsieur nous l'a expliqué un peu, là, tu sais.

1780

Je suis inquiet de voir tout le dynamitage qu'il va y avoir là. Je sais qu'il y a des méthodes modernes, mais s'ils déplacent tout ça de roche, là, j'aimerais ça que quand vous aurez une minute, venir faire un petit tour dans ma cour. Vous allez voir que ce n'est pas loin.

1785 **M. MICHEL MERCIER, commissaire :**

J'aurais une question supplémentaire...

M. GASTON FORTIN :

1790

Il y a un castor dans ma cour à soir, là, puis il y avait deux lièvres, puis il y avait tout ça, là, je suis collé sur la forêt, moi, là.

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

1795

J'aurais une question complémentaire. Vous mentionnez que ce serait préférable de contourner la montagne plutôt que de passer de ce côté-ci.

M. GASTON FORTIN :

1800

Moi, j'ai parlé...

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

1805

Est-ce qu'à ce moment-là vous voyez la possibilité d'arriver au même endroit sur la 155?

M. GASTON FORTIN :

1810

Ah, oui. Ah, ça ne change rien de...

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

Que le projet E, c'est ça?

1815

M. GASTON FORTIN :

1820

Monsieur Mercier, quand on parle de l'autre côté de la montagne, là, je ne vous dis pas ça à peu près, il y a des gens qui ont été élevés, là, pas moi, là, moi je n'ai pas fait ma jeunesse dans ce coin-là, j'ai acheté ça j'avais 23 ans ce coin-là... dans ce coin-là, mais ceux qui ont joué dans la montagne, là, il y en a beaucoup à La Tuque des gars... ils disent qu'il y a des belles possibilités l'autre bord.

Deuxièmement, j'ai parlé avec deux pilotes d'avion, deux différents, qui ont survolé le terrain, ils disent que ça serait encore beaucoup plus facile de l'autre côté, c'est rien que pour

1825 vous dire. Puis j'ai parlé après ça avec un ingénieur, puis il m'a dit qu'il y aurait des possibilités de l'autre côté, mais on dit que c'est un problème d'argent.

1830 Donc, admettons que c'est un problème de 3, 4 millions quand tu sais ce que ça a coûté pour traverser le fleuve Saint-Laurent, là, pour l'Hydro-Québec, là, quand ils ont creusé le trou, là, pour passer les fils électriques. Ici, là, nous autres on a des barrages en masse qui leur ont donné des revenus à Hydro-Québec puis au gouvernement puis on a des coupes forestières terribles, des parterres forestiers terribles qui ont rapporté au gouvernement, ils pourraient nous retourner le 3, 4 millions que ça va coûter de plus pour ne pas brimer 70 ou 100 ou 150 propriétaires de maisons dans le quartier là-bas, puis les 200 autres qu'il y a dans la terrasse Saint-Maurice.

1840 Tu sais, il faut appeler les choses par les choses, hein. Ils sont capables de régler le problème une fois pour toute, puis le régler comme il faut. Qu'ils achètent les 3, 4 au rang des Hamelin, qu'ils les paient, ça finit là. Ça, c'est mon opinion, remarquez bien.

M. MICHEL MERCIER, commissaire :

Merci.

1845 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Fortin.

1850 Nous allons prendre une pause de 15 minutes, alors nous... il est 8 heures 35, on va revenir à 8 heures 50. Merci.

8 h 35 – SUSPENSION DE LA SÉANCE

8 h 53 – REPRISE DE LA SÉANCE

1855

LA PRÉSIDENTE :

1860 Alors, nous poursuivons nos travaux. Je vais demander à monsieur Jean-Denis Lambert de s'approcher à l'avant, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Lambert.

M. JEAN-DENIS LAMBERT :

1865

Bonsoir madame, messieurs.

Je vous remercie de me donner l'opportunité de présenter un court mémoire au nom des citoyens du quartier Laurentien. Vous avez aussi avec ça la signature de 61 citoyens de cette

1870 partie de la ville, il en manque parce qu'il y en a que quand les personnes ont collecté les signatures, il y en a qui n'étaient pas là. Mon nom n'apparaît pas parce que je n'y étais pas justement quand on a passé pour les signatures.

«Nous nous intéressons à ce projet parce que nous croyons...

1875

LECTURE DU MÉMOIRE.

... Nous joignons en annexe la pétition et l'argumentation qui avait été fournie au ministère de l'Environnement en avril 2003.»

1880

Moi, je demeure dans le quartier... dans ce quartier-là depuis 43 ans. Il y a quelques années, j'ai dépensé beaucoup beaucoup d'argent pour rénover ma maison, l'agrandir. Mon épouse et moi, on avait décidé de finir nos jours là. Je suis placé sur... je suis à 307, du Coteau, juste en face de la montagne. La vue est magnifique, j'aime l'endroit, c'est pour ça qu'on a décidé de rester là.

1885

Si on réalise la voie de contournement telle que suggérée, bien la vue que j'aurai, c'est une route, une côte avec des camions qui vont y monter, qui vont y descendre, qui vont faire du bruit en montant et en descendant. On va subir la pollution encore une fois sonore, la pollution visuelle puis la pollution de l'air.

1890

Alors, franchement je ne me vois pas tellement finir mes jours comme ça. De plus, je m'étais dit, bien si jamais à cause... éventuellement s'il faut s'en aller vivre à cause de la maladie ou quelque chose comme ça dans des résidences, bien la valeur de cette propriété-là m'aurait donné de l'argent qui pourrait sûrement m'être utile.

1895

Le jour où ça ce sera fait tel qu'on le projette, ma maison elle vient de perdre la moitié de sa valeur. Alors, il me semble que c'est... moi, pour moi une voie de contournement c'était pour régler un problème. Là, on prend un problème puis on le déplace, à mon point de vue. Si... à cause que ça peut coûter quelques dollars de plus, le gouvernement n'a pas l'argent parce que ça va coûter plus cher, bien qu'ils attendent d'avoir de l'argent que de faire qu'est-ce qu'ils veulent faire là. Prendre un problème, la neige dans la cour de un puis l'envoyer dans la cour de l'autre.

1900

Alors, je vous remercie Madame, Messieurs.

1905

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lambert. Quand vous parlez d'un tracé derrière la montagne, est-ce que vous, vous regardez comme possibilité ce qu'on appelait le trace de «la bonne voie» ou si vous avez une autre idée?

1910

M. JEAN-DENIS LAMBERT :

1915 Oui, c'est juste de l'autre côté puis ça fait comme une coulée, la pente va être plus faible, puis ça va être la montagne qui va être le mur pour nous empêcher d'avoir du bruit puis de la pollution. Puis ce n'est pas tellement... c'est peut-être 7-800 pieds peut-être 1000 pieds plus loin que le tracé qu'on veut faire, là, qui va nous passer directement dans la face.

1920 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1925

Dans votre mémoire, vous mentionnez que vous êtes dérangés par les camions, surtout la nuit, par le bruit surtout la nuit. Quel genre de bruits, est-ce que c'est des bruits... c'est les freins ou c'est le passage?

1930 **M. JEAN-DENIS LAMBERT :**

C'est un bruit plutôt sourd, c'est du transport lourd, hein. Alors, dans le jour vous avez... vous avez tout un mélange de bruits d'automobiles puis tout ça, là, on en a moins connaissance. Tandis que la nuit, bien c'est sûr que même si on est quand même à plusieurs 100 pieds, là, de la rue Bostonnais, bien on... vous entendez un bruit sourd, mais on s'est habitués puis ça s'endure, mais là moi je vais l'avoir à peu près à 300 pieds de moi, la route. Elle va me passer directement dans la face puis c'est une côte. Ça va être bien pire, hein, les camions ils vont freiner pour descendre puis ils vont changer de vitesse pour monter.

1940 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Là, actuellement est-ce que les freins moteur, est-ce que vous les entendez ou si... ils l'utilisent dans ce secteur-là ou pas du tout?

1945 **M. JEAN-DENIS LAMBERT :**

Ça va arriver à l'occasion...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1950

À l'occasion.

M. JEAN-DENIS LAMBERT :

1955 ... là, mais c'est plutôt... encore là, où ils passent chez nous c'est bien plat, là, les freins moteur, là... la rue Bostonnais, où elle passe en arrière disons, là, de l'avenue du Coteau, c'est plat plat plat. Ça fait que je ne pense pas qu'ils s'en servent tellement là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1960

Donc vous, c'est le passage des camions qui vous dérange et qui vous... est-ce que ça vous réveille ou si c'est...?

M. JEAN-DENIS LAMBERT :

1965

Pardon?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1970

Ça vous réveille vraiment la nuit ou si...?

M. JEAN-DENIS LAMBERT :

Non.

1975

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Non.

1980

M. JEAN-DENIS LAMBERT :

Non, parce que c'est quand même... moi, je suis placé, là, présentement comme je vous dis, sur l'avenue du Coteau, c'est la dernière au pied de la montagne, alors je suis plus loin de la rue Bostonnais que ceux qui sont sur la rue Élisabeth, disons. Là, ceux qui sont sur la rue Élisabeth entendent sûrement plus les camions de la rue Bostonnais, mais moi chez nous disons, les camions de la rue Bostonnais ça s'endure assez bien, là.

1985

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1990

O.K.

M. JEAN-DENIS LAMBERT :

Monsieur Fortin, lui, il les a plutôt par l'arrière, parce que la côte qui vient du cimetière, là, elle monte par l'arrière, elle contourne. Moi, c'est plus loin.

1995

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci beaucoup.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lambert.

2005 **M. JEAN-DENIS LAMBERT :**

Merci beaucoup.

2010 **LA PRÉSIDENTE :**

2010 Ce soir, vous avez remarqué qu'on avait la télévision qui nous filmait, c'était une surprise pour moi aussi, j'ai remarqué qu'il y avait des gens tout à l'heure qui pouvaient peut-être être intimidés qui se demandaient qui était là, c'est la télé communautaire qui font la captation de toute la deuxième partie, mais la date de diffusion n'est pas encore arrêtée. Alors, c'est la télé communautaire de la région qui est là. Alors, ce ne sont pas des espions!

2015 J'appellerais maintenant monsieur Jean-Paul Tremblay, s'il vous plaît.

2020 Alors, son mémoire sera déposé, comme les autres personnes qui ne sont pas là pour déposer leur mémoire, dans les centres de consultation.

2025 J'aimerais appeler maintenant madame Nicole Delisle qui voulait faire une présentation verbale. Ça va, oui. Alors, madame Delisle avait dit qu'elle viendrait s'il y avait des points qui n'avaient pas été couverts, alors j'imagine que vous êtes satisfaite jusqu'à maintenant? D'accord, merci.

Monsieur Denis Adams, s'il vous plaît.

2030 Bonsoir monsieur Adams.

M. DENIS ADAMS :

Bonsoir Madame, bonsoir Messieurs.

2035 Suite à votre dernière visite, j'ai eu la chance de lire le feuillet qu'on m'avait remis concernant l'acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales parce que mon intervention avait été à ce sujet-là la dernière fois et la petite lettre que je vous ai fait parvenir concerne ça. Ma lettre est aussi courte que le feuillet en ce sens que... ce que je vous soumetts c'est strictement ou simplement de donner plus d'informations, c'est-à-dire que le ministère des Transports nous donne plus d'informations. Ça fait que je vais vous la relire très rapidement. Les gens vont savoir... vont en savoir le contenu.

2040 **«Alors, c'est à titre de propriétaire privé susceptible de devoir vendre son terrain ou d'être exproprié que je vous expose mes préoccupations.**

2045 **Énormément d'énergie est mise en place pour informer les citoyens en général sur tous les aspects du projet. Des études ont même été faites sur**

l'impact économique, social, environnement, faune, forêt et cetera du projet. Ceci, même avant que le tracé du projet soit finalisé.»

2050

Je souligne ça parce que la dernière fois les gens du Ministère m'avaient dit : «Le projet n'est pas finalisé, on ne peut pas vous rencontrer.» Bon, alors je souligne ça pour ça.

2055

«Aucune attention particulière n'est portée sur le propriétaire susceptible de perdre la jouissance de son terrain. Ce dernier perd à tout jamais le droit de regard sur l'avenir de sa propriété.»

2060

«Trop de nouvelles nous démontrent des injustices commises lors de prises de possession de terrain, à titre d'exemple, le secteur Grande-Anse sur la route 155 sud -- qui n'a pas eu bonne manchette, là, dernièrement. Les propriétaires sont laissés pour compte.»

2065

Bon, c'est sûr que c'est des grandes affirmations, je sais bien que le Ministère prend toutes les mesures pour être juste et équitable, mais quand même, il faut faire attention.

Alors :

2070

«Je suggère que le ministère des Transports organise, dans les plus brefs délais, avec les propriétaires susceptibles d'être impliqués, une séance commune d'information – quand je dis «commune d'information», c'est avec tous les propriétaires évidemment – axée essentiellement sur le mode de fonctionnement et les conditions reliées à la prise de possession des terrains.»

2075

LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur.

2080

Excusez notre ignorance, mais on se demandait c'était quoi l'exemple de Grande-Anse?

M. DENIS ADAMS :

2085

Bien, c'est qu'il y a eu une amélioration routière sur la route 155 au secteur Grande-Anse, aujourd'hui c'est appelé Trois-Rives, je crois, et dans les journaux, il a été fait mention de répartition inéquitable ou de paiements inéquitables, là, de compensations pour certains propriétaires. Je n'ai aucun détail là-dessus puis je ne tiens pas à sortir ça, sauf qu'on a entendu ça dans les journaux.

2090

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2095 Maintenant l'autre point, je pense que oui, vous mentionnez qu'il y a des études finalement qui sont faites avant que le projet soit finalisé, mais je pense que c'est nécessaire pour faire un choix judicieux.

M. DENIS ADAMS :

2100 Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2105 Le ministère des Transports me corrigera, mais je pense qu'en première partie on avait mentionné qu'on aurait une réunion comme celle que vous demandez pour les propriétaires qui sont susceptibles d'être impliqués.

M. DENIS ADAMS :

2110 Bien, on m'a annoncé ça ce soir, là...

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, j'ai pensé...

2115 **M. DENIS ADAMS :**

... lors de mon arrivée, là.

LA PRÉSIDENTE :

2120 Je ne pense pas que ce soit fait de toute façon avant que le projet soit autorisé. Je sais que c'est frustrant...

M. DENIS ADAMS :

2125 C'est ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2130 ... pour vous, mais je pense que tout dépendamment de la décision du Conseil des ministres, parce qu'on n'en est pas encore rendus là, je ne pense pas qu'il puisse y avoir de réunion tant qu'on n'aura pas un tracé, mais vraiment définitif qui soit arrêté et qui soit approuvé par le Conseil des ministres et qui soit publié dans la Gazette officielle avec les conditions de réalisation de ce projet-là.

2135

Je pense que pour les citoyens qui ont des craintes d'être expropriés, vous pouvez prendre toutes les variantes qui sont sur la table, dans chaque variante il y a des expropriations. Alors, on ne peut pas à ce moment-là faire venir les gens puis les inquiéter outre mesure aussi, là, parce que la variante finalement qui va être retenue, elle n'est pas encore décidée.

2140

M. DENIS ADAMS :

Hum hum.

2145

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est ce point-là que je voulais faire, mais je vous remercie quand même de votre témoignage. Je pense qu'on comprend très bien les appréhensions des citoyens qui pourraient être sous... finalement ce problème-là. On va en tenir compte. Merci beaucoup.

2150

M. DENIS ADAMS :

Merci.

2155

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Gilles Bastarache, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Bastarache.

2160

M. GILLES BASTARACHE :

Je suis un résidant de la rue Caron et propriétaire depuis 37 ans. Je suis devenu propriétaire pour la tranquillité et la beauté de ce secteur et je représente aussi l'opinion de mes voisins.

2165

Nous avons le privilège de demeurer au pied de la montagne et d'admirer à chaque saison le changement de couleurs de la forêt. La ville de La Tuque est reconnue pour s'être développée entre ses montagnes et ses cours d'eau, ce qui en fait son originalité et sa beauté et chaque secteur de la ville a ses propres particularités.

2170

Consciemment, avons-nous le droit de détruire un si beau paysage, le morceler, ce qui en fait l'orgueil de ses résidants?

2175

Tous les Québécois déplorent les coupes à blanc de nos forêts. Combien de temps ça prendrait à une nouvelle plantation pour devenir adulte? Des dizaines d'années, si évidemment il y a plantation bien entendu, car d'après la vision de la maquette qu'on a vue, là, il y a trois semaines, on remplace cette forêt par du gazon synthétique. A-t-on pensé à l'érosion du flanc de la montagne?

2180

2185 Le changement de parcours préconisé, le morcellement, la défiguration de la montagne amplifiera sûrement le bruit dans ce secteur. Un expert en sonorisation m'a déjà dit qu'il y aura augmentation du nombre de décibels même si le ministère des Transports dit le contraire. Une vibration se produit par les véhicules lourds passant sur une route construite sur du roc dur et augmente par le fait même le bruit.

2190 On nous dit même qu'un mur d'insonorisation ne fera que réfléchir le bruit et n'améliorera sûrement pas le paysage. Pourquoi vouloir modifier ce plan de contournement contre le gré de ses résidents? Pourquoi avoir modifié ce plan sur le coin d'une table sans avoir au préalable étudié et marché les lieux pour cette alternative? Pourquoi modifier le plan passant complètement à l'est de la montagne et accepté déjà par la population et la Ville de La Tuque?

2195 On nous a dit qu'il faut réduire les pentes jusqu'à un certain degré, d'accord, mais ailleurs les routes furent construites où il y avait des têtes de montagne beaucoup plus élevées et on a réussi à y remédier. Pourquoi qu'on ne peut pas le faire ici?

2200 Cette route sera construire pour plusieurs années et ne commettons pas l'erreur que nous les résidents de la ville de La Tuque aurons à regretter et à vivre avec. Le ministère des Transports est là pour nous guider, nous suggérer, mais non nous imposer. Il est impensable que nous acceptions la recommandation du Ministère sans le consentement des citoyens, des La Tuquois. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Merci, monsieur. Quand vous réferez à un tracé qui est derrière la montagne, est-ce que vous réferez, vous aussi, au tracé «la bonne voie»?

M. GILLES BASTARACHE :

2210 Oui, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2215 D'accord, merci.

Alors, merci de ce témoignage.

M. GILLES BASTARACHE :

2220 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2225 Au revoir.

Alors, il n'y a personne qui se soit inscrit au registre pour un droit de rectification? Non. Alors, nous allons ajourner nos travaux jusqu'à demain après-midi, à 13 heures h 30. Merci de votre présence et au revoir.

2230

21 h 12 – FIN DE LA SÉANCE

Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises lors de cette séance au moyen du sténomasque , le tout conforme à la loi.

2235

Line Perreault

2240